



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1782**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lots n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et 2 : réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux lots n° 1 et 2

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Commission permanente du 20 juillet 2017****Décision n° CP-2017-1782**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lots n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et 2 : réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux lots n° 1 et 2**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision du Bureau n° 2010-1570 du 10 mai 2010, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature des marchés publics de travaux concernant l'aménagement des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière à Vaulx en Velin :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable,
- lot n° 3 : plantations,
- lot n° 4 : jeux pour enfants,
- lot n° 5 : éclairage public.

Le lot n° 1 "voirie et réseaux divers" a été notifié sous le numéro 10468010 le 12 juillet 2010 au groupement d'entreprises Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est (devenue Entreprise Jean Lefebvre Rhône Alpes) De Filippis/Tracyl, pour un montant de 2 659 983,30 € HT, soit 3 191 979,96 € TTC (taux de TVA à 20 %).

Pour ce lot n° 1, des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires afin d'améliorer, d'une part la qualité, la fonctionnalité et la sécurisation de certains aménagements et d'autre part, d'assurer une pérennité des matériaux compte tenu de l'évolution du fonctionnement et des usages du quartier.

Un avenant n° 1 d'un montant de 52 386,44 € HT, soit 62 863,73 € TTC porterait le montant total du marché à 2 712 369,74 € HT, soit 3 254 843,69 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,97 % du montant initial du marché.

Le lot n° 2 "réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable" a été notifié sous le numéro 10468110 le 6 août 2010 au groupement d'entreprises Entreprise Coiro TP/Stal TP/Rampa, pour un montant de 711 648,50 € HT soit 853 978,20 € TTC.

Pour ce lot n° 2, des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires suite à une analyse géotechnique qui a relevé une perméabilité forte très favorable à l'infiltration sur le secteur d'aménagement du parvis de l'avenue Jean Moulin.

En effet, les matériaux en place présentaient des caractéristiques différentes de celles initialement repérées, ce qui a conduit la maîtrise d'œuvre à redimensionner les ouvrages d'infiltration et à créer une tranchée d'infiltration sous un parvis public.

Un avenant n° 1 d'un montant de 5 504,61 € HT, soit 6 605,53 € TTC porterait le montant total du marché à 717 153,11 € HT, soit 860 583,73 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,77 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 1 au lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), conclu avec le groupement d'entreprises Jean Lefebvre Rhône-Alpes/De Filippis/Tracyl, d'un montant de 52 386,44 € HT, soit 62 863,73 € TTC, portant le montant total du marché à 2 712 369,74 € HT, soit 3 254 843,69 € TTC,

b) - l'avenant n° 1 au lot n° 2 : réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable, conclu avec le groupement d'entreprises Entreprise Coiro TP/Stal TP/Rampa, d'un montant de 5 504,61 € HT, soit 6 605,53 € TTC, portant le montant total du marché à 717 153,11 € HT, soit 860 583,73 € TTC,

pour les travaux complémentaires de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière à Vaulx en Velin.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercices 2017 et suivants - compte 605 - fonction 515 - opération n° 4P17O1381.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.**